

Questions orales

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, il n'y a absolument aucune contradiction entre ce que j'ai dit tantôt et ce que le ministre des Finances a dit. En fait ce dernier a dit qu'il existait à l'heure actuelle des programmes venant en aide aux familles à faible revenu. Ces programmes existent en particulier en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, au coût duquel le gouvernement contribue pour 50 p. 100. Actuellement, les niveaux de bénéficiaires, en vertu de ces programmes, sont déterminés par les gouvernements provinciaux et non pas par le gouvernement fédéral. Et le ministre des Finances a dit, très clairement, que si des mesures étaient prises par les provinces pour augmenter les bénéficiaires en vertu des programmes d'assistance actuels et pour lesquels le gouvernement canadien partage au taux de 50 p. 100, évidemment ce dernier coopérerait pleinement. Mais il est évident dans ces cas que l'initiative relève des gouvernements provinciaux concernés. Comme je l'ai indiqué tantôt, le gouvernement fédéral a pris en plus ses propres initiatives en venant en aide aux personnes dépendant du supplément de revenu garanti, en augmentant les bénéfices de \$420 par année par famille au cours de l'été dernier.

* * *

[Traduction]

LES FAILLITES

LA SOCIÉTÉ ASTRA—LES DÉPÔTS EN DEVICES AMÉRICAINES

M. Gilbert Parent (Welland): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et a trait à la faillite de la Société Astra. Nous savons que les personnes qui investissent moins de 20,000 dollars par an bénéficient de la garantie du gouvernement. J'aimerais toutefois savoir si les personnes qui possèdent des dépôts en devises américaines ont pouvoir se prévaloir de la même garantie? Dans la négative, quelles mesures vont être prises concernant les citoyens canadiens qui auraient fait des dépôts en dollars américains?

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, la Société d'assurance-dépôts du Canada ne couvre pas les dépôts en devises étrangères auprès des institutions qui sont couvertes par l'assurance-dépôts du Canada de la même façon qu'elle ne couvre pas le supplément de \$20,000 de tels dépôts. Pour des personnes qui seraient dans une telle situation, savoir, avoir fait des dépôts en devises étrangères ou encore qui auraient des suppléments de \$20,000 de dépôts, on sait que le Bureau du surintendant aux assurances est en train de mettre en liquidation la société Astra et que les revenus qui pourraient en être tirés pourraient éventuellement servir, lorsque ces procédures seront terminées, à couvrir, d'une part, l'excédent des dépôts de \$20,000 et, d'autre part, le genre de dépôts qui a été indiqué par le député, soit des dépôts en devises étrangères.

[Traduction]

LES TRANSPORTS

LA POSSIBILITÉ D'AFFECTER LE «BRAS D'OR» AU SERVICE COMMERCIAL

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. On me dit que depuis deux ans, une entreprise privée exploite avec succès un service de transport par hydroglisseur entre Toronto et Niagara-on-the Lake. Elle a assuré trois services par jour grâce à trois hydroglisseurs pouvant chacun recevoir 200 personnes. De ce fait, le ministre de la Défense nationale envisagerait-il la possibilité de céder le *Bras d'Or*, qui est actuellement en cale sèche, au CN ou à une entreprise privée pour qu'il puisse être transformé d'un navire militaire en hydroglisseur commercial et assurer la navette entre, mettons, Shelburne, en Nouvelle-Écosse, et les États de la Nouvelle-Angleterre?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je ne suis pas au courant des faits que le député vient de signaler. Mais je tiens à l'assurer que je me pencherai sur la question et que je tenterai de donner une réponse satisfaisante à toutes ces questions.

M. Crouse: Madame le Président, le ministre peut-il nous dire si l'entreprise torontoise qui exploite les trois hydroglisseurs a communiqué avec son ministère au sujet de la possibilité d'acheter le *Bras d'Or* et de l'utiliser à des fins commerciales? Dans l'affirmative, envisagera-t-il la possibilité d'offrir le navire à la Nouvelle-Écosse et de venir ainsi en aide à notre industrie touristique en permettant l'exploitation d'un service commercial entre la Nouvelle-Écosse et les États-Unis?

● (1210)

M. Lamontagne: Une demande de cette nature, même si la question m'intéresse, ne relève pas vraiment de mon ministère. Je crois néanmoins qu'il s'agit d'une perspective intéressante et si nous pouvons être utiles à cet égard, nous nous ferons certes un plaisir de le faire.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. LAWRENCE—L'UTILISATION D'UN PRÉTENDU RAPPORT SECRET PAR M. COSGROVE

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, je profite de la première occasion pour soulever la question de privilège à propos des gestes et des propos du ministre des Travaux publics chargé du logement (M. Cosgrove) pendant la période des questions aujourd'hui. Je parle de gestes parce que le ministre a agité des documents qu'il a décrits comme étant un rapport secret rédigé pour un ministre d'un gouvernement antérieur. Il a ensuite essayé de résumer ou de décrire une partie du contenu de ce supposé rapport.

Ma question de privilège comprend deux éléments. D'abord, vu les circonstances, la présidence devrait ordonner au ministre de déposer le rapport parce qu'il y a fait allusion, parce qu'il a mentionné son contenu et parce qu'il a parlé brièvement d'un résumé de ce rapport. Deuxièmement, je prend la parole dès maintenant pour vous donner préavis afin de protéger les droits du chef de l'opposition (M. Clark) et des membres du Conseil privé de ce côté-ci de la Chambre pour que nous puissions